

**Annexe 1 à déclaration de travaux en cours d'eau
FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il convient donc de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet donc, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permettra au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Gilles OBRECHT et Marie PULICANI

Nom du projet : Extension du poste à 225 000 volts de LONGEFAN

Commune (dpt) : Saint-Jean-de-Maurienne (73)

Adresse : 1 Rue Crépet – CS 30728

69007 LYON Cedex 07

Téléphone : 04.27.86.32.89 et 04.27.86.32.63 Fax :

Email : sebastien.mariey@rte-france.com et marie.pulicani@rte-france.com

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Possibilité de joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser quel type d'aménagement est envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Extension du poste électrique à 225 000 volts de LONGEFAN :

- ajout d'un transformateur déphaseur d'une puissance de 225 MVA
- ajout d'une batterie de condensateur

L'ensemble des travaux d'extension du poste est décrit dans l'annexe 7 du formulaire cas par cas.

b. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

En site(s)

n° de site(s) : (FR82-----)

n° de site(s) : (FR82-----)

...

Hors site(s) A quelle distance ?

A 115 et 220 m du site n° de site(s) : ZSC Perron des Encombres (FR8201782)

A 115 et 220 m du site n° de site(s) : ZPS Perron des Encombres (FR8212006)

...

Nom de la commune : Saint-Jean-de-Maurienne N° Département : 73

Lieu-dit :

- Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). **La carte de localisation se trouve à la suite du formulaire**

c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 9190 m²

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Tous les aménagements sont prévus à l'intérieur de l'extension.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre...

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase d'exploitation l'extension du poste ne générera pas d'effets sur le milieu naturel.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (si connu) : 23 millions d'euros

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Il faut désormais faire l'état des lieux écologique de la zone d'influence afin de déterminer ensuite les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone :



3 État des lieux de la zone d'étude

PROTECTION REGLEMENTAIRE :

Le projet est situé en :

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle
- Arrêté de protection de biotope
- Parc Naturel National
- Loi Montagne
- Loi Littoral
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Zone RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'étude (= parcelles concernées par l'aménagement), accompagné éventuellement de commentaires pour chaque usage.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Les zones d'extension du poste occupent des pelouses fauchées situées dans le fond de vallée et dans un contexte fortement artificialisé : poste électrique existant avec de nombreuses lignes électriques raccordées, localisés à proximité d'un réseau routier denses (deux routes départementales et l'autoroute A43) et une zone d'activités au nord.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation. **Voir les photos à la suite du formulaire***

Photo 1 : Pelouse fauchée/pâturée à Brome dressé et Sainfoin à feuilles de vesce

Photo 2 : Alignement d'arbres

Photo 3 : Friche vivace xérophile

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	(pelouse pelouse semi-boisée lande autre :)	X	Pelouse fauchée/pâturée à Brome dressé et Sainfoin à feuilles de vesce (6210-15) Friche vivace xérophile (E5.1) Arrhénathéraie mésophile eutrophe fauchée des bords de route (I1.53)
Milieus forestiers	(forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : Alignement d'arbres)	X	Alignement d'arbres (G5.1)
Milieus rocheux	(falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :)		
Zones humides	(fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :)		
Autre type de milieu		

Une carte des milieux naturels ainsi que sa légende se trouvent à la suite du formulaire

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	X (potentielle)	
	Lézard à deux raies	X (potentielle)	
	Couleuvre verte et jaune	X (potentielle)	
Insectes			
Mammifères terrestres	Hérisson d'Europe	X (potentielle)	
Oiseaux	Chardonneret élégant	X	
Plantes	Caméline à petits fruits	X	Stations ponctuelles au niveau des pelouses et friches
	Râpette	X	Stations ponctuelles au niveau des pelouses et friches
	Macusson	X	Stations ponctuelles au niveau des alignements d'arbres
	Vésicaire	X	Stations ponctuelles au niveau des alignements d'arbres
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Un seul habitat d'intérêt communautaire ayant contribué au classement des sites Natura 2000 les plus proches (ZSC et ZPS Perron des Encombres) a été recensé sur le site d'étude. Il s'agit de la Pelouse xéroclinophile fauchée/pâturée à Brome dressé et Sainfoin à feuille de vesce (6210-15). Cet habitat sera détruit durant les travaux. Cependant, étant donné que le site d'implantation des travaux se situe hors site Natura 2000, cela ne remettra pas en cause l'état de conservation de cet habitat communautaire au sein du site Natura 2000.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet d'extension du poste électrique de LONGEFAN induira une perte d'habitat ainsi que des perturbations pour certaines espèces animales et la destruction d'espèces végétales non protégées.

Cependant, aucune espèce animale ou végétale d'intérêt communautaire ayant permis la désignation des sites Natura 2000 ZSC et ZPS « Perron des Encombres » n'a été recensée au sein du site d'implantation du projet. Par conséquent, le projet de RTE n'aura aucun impact sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la nomination des sites Natura 2000 les plus proches.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Aucune espèce d'intérêt communautaire justifiant le classement des sites Natura 2000 situés à proximité ne sera donc perturbée dans ses fonctions vitales. Le projet de RTE ne remettra pas en cause le maintien des populations animales au sein des sites Natura 2000.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Photo n°1 : Pelouse fauchée/pâturée à Brome dressé et Sainfoin à feuilles de vesce



Photo n°2 : Alignement d'arbres

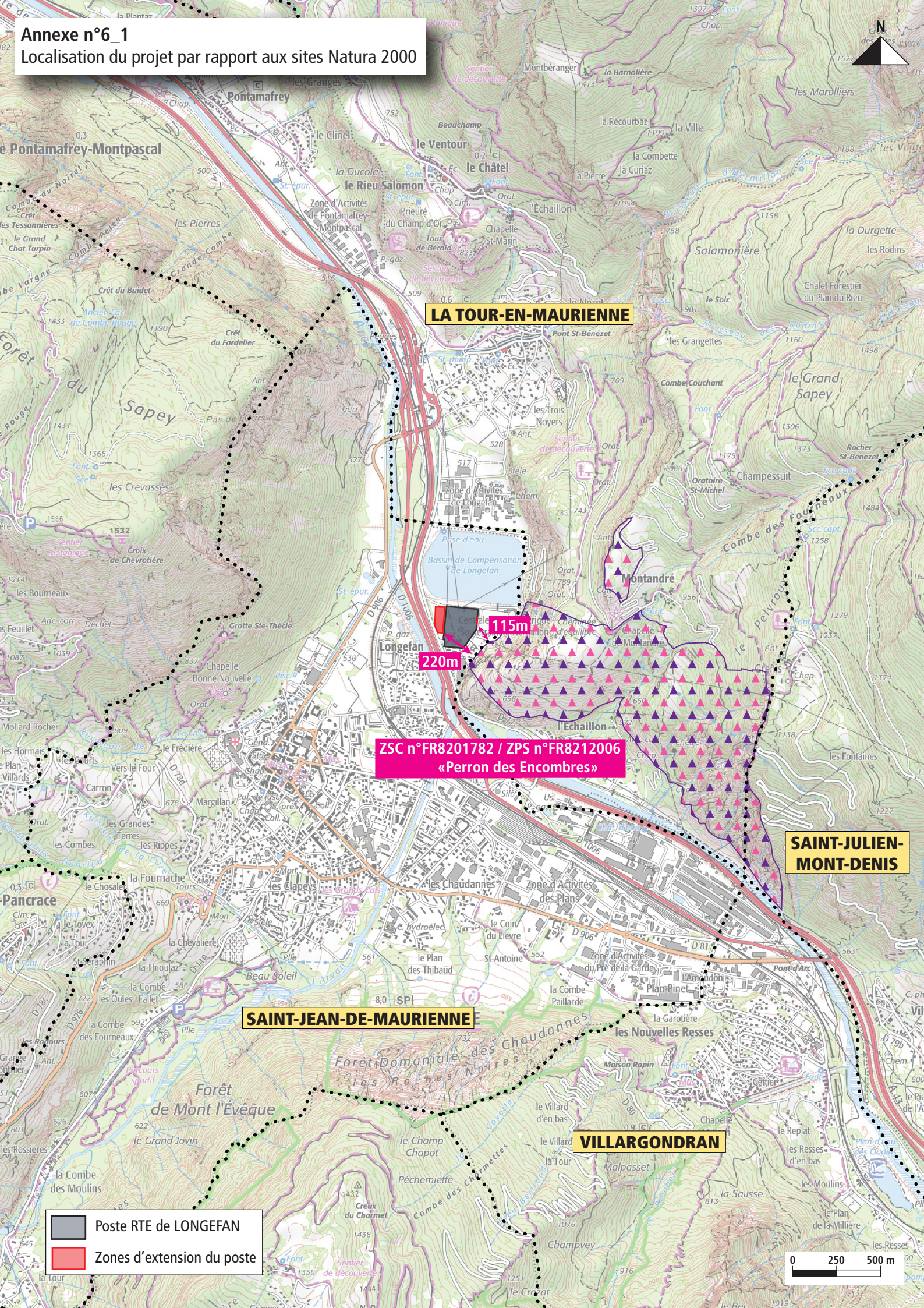


Photo n°3 : Friche vivace xérophile



Annexe n°6_1

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000





LA TOUR-EN-MAURIENNE

**ZSC n°FR8201782 / ZPS n°FR8212006
«Perron des Encombres»**

SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

VILLARGONDRA

-  Poste RTE de LONGEFAN
-  Zones d'extension du poste





6210-15 - Pelouse xéroclinophile fauchée / pâturée à Brome dressé et Sainfoin à feuilles de vesce



G5.1 X 6210-15 - Alignement d'arbres x Pelouse xéroclinophile fauchée / pâturée à Brome dressé et Sainfoin à feuilles de vesce



I1.53 - Arrhénathéraie mésophile eutrophe fauchée des bords de route



E5.1 - Friche vivace xérophile thermophile à tendance continentale à Armoise absinthe et Chiendents



PROJET